

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sondage Fédésap - Opinion Way : 9 Français sur 10 souhaitent que le Gouvernement fasse du financement de l'autonomie une priorité budgétaire, en dépit d'un 49.3 coupant court à tout débat

Paris, le 19 novembre 2022

Selon une étude portant sur « Les Français et la perte d'autonomie », les Français souhaitent que l'État prenne à bras le corps la question du vieillissement à domicile et finance les Services à la Personne à la hauteur des besoins du secteur. Un sujet pourtant largement absent d'un projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), adopté en force par le biais du 49.3. Menée par l'institut Opinion Way pour la Fédération des Services à la Personne et de Proximité (Fédésap), l'étude met au jour les inquiétudes des Français, alors que les crises que traverse le pays relèguent la question de l'accompagnement à l'arrière-plan de l'agenda politique.

Le constat est sans-appel : **moins de la moitié des Français (47%) fait pour l'instant confiance aux pouvoirs publics pour proposer des solutions concrètes**, à faible impact sur les budgets des familles, pour la prise en charge de la perte d'autonomie. **Ils sont une écrasante majorité (91%) à souhaiter le développement d'un financement public** des dispositifs d'accompagnement, qui continue aujourd'hui de peser dans leur portefeuille.

Pendant que les contours du PLFSS sont en cours d'adoption et que l'enjeu du maintien à domicile n'est que trop peu abordé, les Français sont **95% à estimer que la gestion de leur perte d'autonomie sera de plus en plus compliquée. Pire, 2 sur 3 sont anxieux quant aux dispositifs dont eux ou leurs proches pourraient bénéficier en cas de perte d'autonomie.**

Ils estiment aussi tous (96%) que la gestion d'une personne en perte d'autonomie ne devrait jamais se faire seule et considèrent (à 94%) que la perte d'autonomie d'un proche est l'une des choses les plus difficiles auxquelles ils pourront être confrontés dans leur vie.

Les Français perçoivent que **le manque de moyens pour aider et accompagner les personnes en perte d'autonomie est criant** : 79% (8 interviewés sur 10) estiment qu'ils n'auraient pas les moyens d'être correctement pris en charge s'ils se retrouvaient dans une situation de perte d'autonomie demain. Parmi ceux qui se sont déjà occupés, ou s'occupent actuellement, d'une personne en perte d'autonomie, 9 sur 10 (88%) auraient aimé ou aimeraient, pouvoir se reposer davantage sur des dispositifs d'aide et d'accompagnement à domicile pour faire face.

Face à ces situations difficiles, c'est grâce au **professionnalisme des aides à domicile et au sens de la responsabilité des entreprises du secteur** que la prise en charge à domicile reste de qualité en France, **comme le reconnaissent les trois quarts des sondés ayant déjà fait appel aux SAAD.**

Par ailleurs, le métier d'aide à domicile est jugé difficile par la totalité (95%) des sondés alors que tous (96%) l'estiment indispensable. Les métiers de l'aide à domicile souffrent ainsi de la réputation ambivalente propre aux métiers du *care* : on les sait aussi **indispensables qu'éprouvants.**

Les besoins immédiats de nos aînés déjà insuffisamment traités vont encore s'aggraver à mesure que la population française vieillit.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dans ce contexte d'urgence, la Fédésap considère qu'il est temps de **renforcer sérieusement le dispositif actuel de prise en charge de la dépendance en avançant plusieurs propositions concrètes, à savoir :**

1. Le déblocage de **réels financements** afin de procéder notamment à la nécessaire revalorisation dynamique du tarif national socle APA/PCH, en particulier face à l'inflation qui impacte durement les professionnels du secteur et à la nécessité prégnante de revaloriser les salaires. Le gouvernement ne semble pas vouloir proposer une loi sur le grand âge, mais le secteur ne pourra pas se passer d'un nouveau cadre légal permettant d'acter des moyens et des montants de financements pérennes. Il est donc impératif que les pouvoirs publics et le Parlement s'en saisisse. Le caractère lacunaire, en la matière, du projet de loi de financement de la sécurité sociale actuellement en débat, alarme les professionnels du secteur.
2. Le positionnement des **SAAD comme pivots de la politique de l'autonomie**. L'amorce de mise en place d'un dispositif coordonné de *care management*, via des services départementaux faisant office pour les familles de guichet unique, a permis de commencer à proposer une approche individualisée de l'offre de services. Il est cependant indispensable de poursuivre et d'amplifier cette démarche, dont les services d'aide et d'accompagnement à domicile constituent le cœur. C'est une évidence que le « virage domiciliaire » de la politique de l'autonomie ne pourra se faire sans les services d'aide et d'accompagnement à domicile, constitués demain en Services Autonomie pouvant faire de l'aide et du soin.
3. La **reconnaissance officielle par les pouvoirs publics** de la filière du soin de proximité. Respectés et appréciés par les Français, les métiers de l'aide à la personne doivent dorénavant bénéficier d'une reconnaissance à la hauteur. Au-delà de la nécessité de renforcer l'attractivité de ces métiers, d'autres mesures ne pesant pas sur les finances publiques doivent être actées. A ce titre, la Journée nationale des aides à domicile (17 mars), proposée par la Fédésap et annoncée par le ministre Jean-Christophe Combe le 22 septembre dernier, est un premier pas et un signe positif de la volonté du Gouvernement de valoriser la filière du soin de proximité. D'autres signes fondateurs pourraient aussi permettre de témoigner de la reconnaissance de la Nation à ces travailleurs de première ligne telle que la dotation d'une carte professionnelle. Cette dernière, dans des contextes de crise des transports, de pénurie de carburant... leur permettrait d'être reconnus par tous pour leur utilité sociale, au même titre que les soignants, ambulanciers ou pompiers.

« La Fédésap considère qu'il est plus que temps de financer dignement le secteur et de donner les moyens aux professionnels du Domicile d'anticiper le tsunami démographique à venir »

Frank Nataf – Président de la Fédésap

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À propos de la Fédésap

La Fédésap est la 1^{ère} Fédération des Services à la Personne et de Proximité en nombre d'entreprises. Fondée en 2007 par des dirigeants d'entreprises, la Fédésap représente les intérêts des entreprises de Services à la Personne et de Maintien à Domicile contribuant ainsi au développement de la filière du Domicile. La Fédésap fédère plus de 3 500 structures qui accompagnent chaque année plus de 670 000 personnes ou familles grâce au professionnalisme de quelques 130 000 salariés. Elle accompagne sur les territoires la mise en œuvre des politiques familiales, du handicap et de l'autonomie dans une logique de co-construction avec les élus et les tutelles.

Méthodologie de l'étude par Opinion Way

Cette étude a été réalisée auprès d'un échantillon de 1 020 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, de catégorie d'agglomération et de région de résidence. Les interviews ont été réalisées par questionnaire autoadministré sur système CAWI (Computer Assisted Web Interview) du 31 août au 1^{er} septembre 2022.

Contact médias

Contact presse Fédésap :
Diana Mazelin
Responsable Communication
@ : dmazelin@fedesap.org
Tél : 06 78 39 57 39